tend plus en dehors même du travail de l'instituteur et demeure pas moins long.

Ce travail consiste en une série de longs rapports rédigés pour répondre aux objections que l'on soulève en Angleterre contre l'extradition du Cornélius Herz.

A l'heure présente, on ne saurait encore prévoir quand sera close l'instruction de l'affaire de Panama.

Mouvement préfectoral

Paris, 7 mars. — L'officiel publiera demain des décrets relatifs à la préfecture de l'Oise, directeur de l'administration pénitentiaire en remplacement de M. Soinoury, dont la démission est acceptée.

M. Grimaud, préfet de la Charente-Inférieure, remplacera M. Duflos à la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Marge est nommé à la Charente-Inférieure. M. Dumoulin, préfet du Tarn, est nommé dans la Haute-Marne. M. Aumbert, sous-préfet de Reims, est nommé préfet du Tarn.

TOGE ET RÉACTION

M. Ribot déféré au Conseil de l'Ordre

A la suite des déclarations faites à la tribune de la Chambre par M. Ribot, président du conseil, la lettre suivante a été adressée, hier soir, à M. Du Buit, bâtonnier de l'ordre des avocats à la cour d'appel de Paris :

« Monsieur le bâtonnier, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons fait savoir, aujourd'hui, au bâtonnier de la chambre de la Chambre, M. Ribot, avocat à la cour de Paris, est mentéé à la tribune en sa qualité de Président du conseil des ministres pour protester contre un article de journal.

» Au cours de ses explications, M. Ribot a tenu une autre ordre les propos suivants : « J'ai connu à une autre époque un autre barreau plus soucieux de ses devoirs. Avocat à la cour d'appel de Paris, je protestes contre les paroles employées par le rédacteur en chef. »

» Il nous paraît, monsieur le bâtonnier, nous vous prions de notre confrère, de nous indiquer les mesures pour l'ordre dont nous avons l'honneur de faire partie.

» Nous déposons donc entre vos mains une plainte contre notre confrère, M. Ribot, en vous priant de vouloir bien le déférer au conseil de l'ordre, seul juge de son honneur professionnel.

» Daignez agréer, monsieur le bâtonnier, l'expression de notre profond respect.

» F. DE LAMARZELLE, DUMONTEIL, PER. RAND PADES, avocats à la Cour d'appel ».

Une lettre insolente du bâtonnier

M. Du Buit a écrit à l'honorable M. Ribot une lettre dont nous extrayons le passage suivant :

En attendant la publication de la note parue dans le *Gaulois* à la suite de l'élection comme président du barreau, vous n'avez pas accepté que la démarche dont vous nous avez priés, M. Maurice et moi, de nous charger dans un intérêt politique, nous obligeait à un entretien M. Cotta et que par le même Mme Cotta avait prévenue de l'intimidation organisée autour d'elle.

Vous n'avez pas craint à la corrélation que cette communication devait éveiller dans son esprit avec la tentative de pression dont elle venait de nous faire le récit.

Vous n'avez pas songé non plus au M. et Mme Cotta, si leurs amis n'étaient tenus à vous garder le secret, qui nous l'ont révélé.

Vous avez mieux aimé vous attaquer à l'honneur du barreau, bien injustement d'ailleurs, puisque vous ne pouvez nous accuser, moi, M. Martini, et moi, d'avoir trahi votre confiance.

Déjà, d'une la séance de lundi dernier, une injurieuse abominable a été jetée contre notre honneur et respect confrère. M. Barboux. Une citation inventée les débats de la Cour d'assises a permis aux de Marcère, brigandeur impénitent dans l'ancienne Halle des Capucins et qui reçoit une subvention annuelle de 7,0 0 francs de la part de conseil municipal, et 3,000 francs du conseil général des Bouches-du-Rhône ;

De Lyon, où le conseil municipal paie une location de 15,000 francs pour l'immeuble affecté à la Bourse et alloue une subvention de 10,000 fr. pour son exploitation.

De Bordeaux où la municipalité consacre chaque année une somme de 2,500 fr. pour la location d'un immeuble spécieux et fait les frais d'un budget annuel de 12,000 fr.

A Bordeaux, il y a deux bourses du travail, la première est subventionnée par la municipalité directement, dix syndicats y ont adhéré ; la seconde est libre, elle a été fondée par les syndicats dissidents au nombre de trente.

Les autres villes françaises qui possèdent des bourses du travail sont :

Béziers, avec une subvention municipale de 6,500 fr.

Montpellier, avec subvention municipale de 5,000 francs.

Nîmes, avec subvention de 1600 fr., Toulouse, avec un billet de 3000 à 2500, Cholet, à peine installée, sans ressources ;

Toulon, pas de renseignements sur son budget ;

Cette, avec une subvention municipale de 1500 francs.

Il n'y a guère de Bourses du Travail à l'étranger, à peine deux ou trois de même importance en Italie.

A Travailles, la question reste à l'étude depuis plusieurs années, bien que la municipalité y ait fondé, rue de l'Amigo, une Bourse du Travail, mépartie ouverte à tout le prolétariat.

Mais les ouvriers l'ont en médiocre estime et se plaignent de son fonctionnement, qui, suivant eux, tendue la bazoche des ambitieux.

En Angleterre, enfin, il n'existe pas à proprement parler, de Bourse du Travail, mais les associations ouvrières (Trades-Unions) y sont puissamment organisées et possèdent, à Londres, un journal, *The Labor News*, dont les bureaux, situés à Covent-Garden, peuvent être considérés comme une sorte de Bourse du Travail où se discutent les questions ouvrières.

Ce que doit être la bourse du travail

M. Gavelle pourrait en ces termes :

Le but à poursuivre est d'établir un équilibre aussi parfait que possible entre l'offre et la demande du travailleur, par le groupement, pour chaque métier, de tous les renseignements de nature à faciliter la rencontre ; il doit y être tenu des registres et dressé des tableaux, où soient consignés très exactement toutes les offres et demandes de main-d'œuvre, de manière qu'il y ait en permanence, pour donner aux intéressés tous les renseignements de nature à les aider à trouver du travail.

Il est désirable enfin que la Bourse du travail remplisse encore une plus haute mission sociale en jouant un rôle utile dans les conflits entre patrons et ouvriers.

Malheureusement, les établissements de ce genre créés jusqu'à ce jour ne se sont pas toujours maintenus dans le cadre que je viens de tracer. Tous ou presque nous ont offert des exemples de luttes politiques : d'où le discrédit dans lequel ils sont tombés auprès de beaucoup de bons esprits.

Mais, si le Bourse du travail de Paris a donné de bien fâcheux exemples du mépris des lois, et le magnifique établissement de la rue du Château-d'Eau est devenu le véritable foyer d'insurrection, contre lequel le gouvernement sera tôt ou tard forcé de fermer des mesures de rigueur.

Et M. Gavelle dite un certain nombre de faits établissant l'esprit de défiance envers les pouvoirs publics et de rébellion contre toute réglementation qui dominé à la Bourse du Travail de Paris.

Il invite les mineurs à unir leurs remorderments aux siens et une triple salve d'applaudissements accueille ces paroles.

Nous croyons savoir que les paroles de M. Evrard contiennent le résumé du rapport qu'il a fait mercredi dernier auprès de M. le Procureur de Béthune, duquel il a obtenu la promesse qu'il serait tenu à bref délai informé, si les grévistes ne renouvelaient plus leurs violences.

C'est là un acte très méritoire et qui prouve l'excellent esprit dont est animé ce fonctionnaire.

Vendredi matin on compte 50 ouvriers descendus à la fosse numéro 1 et 45 à celle numéro 2. Ceux-ci sont chargés de réparer les galeries et l'on croit que tous les mineurs pourront reprendre le travail lundi prochain.

BOURSE DU BOULEVARD

0 0/0 96.35. — Extérieur 64 3/32. — Portugais 1.0/0 26. — Turc 18.15. — Egyptien 3 0/0 98.15. — Rouges 472.50. — Tabacs ottomans 388.75. — Rio 388 75. — Alpines 125. — Debeers 392.75. — Tendance faible.

Une bourse du travail

A LILLE

On lit *dans le Progrès du Nord :*

Le Conseil est appelé à connaître hier un long art.cle de critique au projet de création d'une bourse du travail à Lille, déposé par M. Gavelle dans la dernière séance du Conseil municipal.

Nous aurons l'occasion de revenir sur cet importante question et d'examiner la valeur des critiques du *Réveil*.

Pour aujourd'hui, nous nous contentons de placer sous les yeux de nos lecteurs l'intéressant rapport de M. Gavelle.

RAPPORT DE M. GAVELLE

Après avoir rappelé que la création d'une bourse du travail est demandée depuis plusieurs années à la municipalité de Lille, M. Gavelle consulte pour le bonheur spécial pour le placement des ouvriers sans travail qui avait été ouvert à la mairie de Lille, n'a pas donné satisfaction aux travailleurs et conclut en rendu que peu de services à la classe ouvrière.

Il y a donc lieu à étudier la création à Lille, d'une véritable Bourse du Travail, c'est-à-dire la maison commune des ouvriers, où tous, syndiqués, ou non, trouveront aide et assistance pour la recherche du Travail ; avis et conseils pour faire valoir leurs justes revendications ; entremise officieuse et bienveillante pour apaiser les difficultés entre patrons et ouvriers.

L'orateur passe alors en revue les différentes Bourses déjà existantes en France.

La bourse de Paris

La première bourse du travail fut inaugurée à Paris le 3 février 1887, dans l'immeuble de la Bourse, rue Jean-Pierre, quartier des Hallies. Mais ce n'était là qu'une installation provisoire qui a été cependant conservée comme annexe de la Bourse centrale du Château-d'Eau, dont la construction n'a été achevée qu'à la fin de 1891, et qui a été inaugurée en 1892.

Les bourses de province

En prov nce les principaux établissements de ce genre existaient en 1891 :

Marseille, largement installé dans l'ancienne Halle des Capucins et qui reçoit une subvention annuelle de 7,0 0 francs de conseil municipal, et 3,000 francs du conseil général des Bouches-du-Rhône ;

De Lyon, où le conseil municipal paie une location de 15,000 francs pour l'immeuble affecté à la Bourse et alloue une subvention de 10,000 fr. pour son exploitation.

De Bordeaux où la municipalité consacre chaque année une somme de 2,500 fr. pour la location d'un immeuble spécieux et fait les frais d'un budget annuel de 12,000 fr.

A Bordeaux, il y a deux bourses du travail, la première est subventionnée par la municipalité directement, dix syndicats y ont adhéré ; la seconde est libre, elle a été fondée par les syndicats dissidents au nombre de trente.

Les autres villes françaises qui possèdent des bourses du travail sont :

Béziers, avec une subvention municipale de 6,500 fr.

Montpellier, avec subvention municipale de 5000 francs.

Nîmes, avec subvention de 1600 fr., Toulouse, avec un billet de 3000 à 2500, Cholet, à peine installée, sans ressources ;

Toulon, pas de renseignements sur son budget ;

Cette, avec une subvention municipale de 1500 francs.

Il n'y a guère de Bourses du Travail à l'étranger, à peine deux ou trois de même importance en Italie.

A Travailles, la question reste à l'étude depuis plusieurs années, bien que la municipalité y ait fondé, rue de l'Amigo, une Bourse du Travail, mépartie ouverte à tout le prolétariat.

Mais les ouvriers l'ont en médiocre estime et se plaignent de son fonctionnement, qui, suivant eux, mérite la bazoche des ambitieux.

En Angleterre, enfin, il n'existe pas à proprement parler, de Bourse du Travail, mais les associations ouvrières (Trades-Unions) y sont puissamment organisées et possèdent, à Londres, un journal, *The Labor News*, dont les bureaux, situés à Covent-Garden, peuvent être considérés comme une sorte de Bourse du Travail où se discutent les questions ouvrières.

Quelques chiffres

Puis la rapporteur ajoute :

Il faut que nous décidions à Lille de tomber dans de pareilles erreurs. Pour cela il faut, tout en gardant de confier l'administration de notre Bourse des prudhommes, en dehors des prescriptions de la loi. Je crois même que tout en accordant certains privilèges aux syndicats régulièrement constitués, il devrait pas leur confier l'administration de la bourse du travail.

Cette mesure serait dangereuse, si chaque syndicat professionnel avait un nombre d'adhérents égal, sinon à la totalité, du moins à la grande majorité des ouvriers de la corporation ; mais dans l'état actuel des choses, il est loin d'en être ainsi et à Lille comme à Paris d'ailleurs, la plupart des syndicats n'ont qu'un nombre d'adhérents infime, proportionnellement à l'importance des corporations respectives.

Tandis que à Paris, pour ne citer que quelques exemples, le syndicat des boulangers accuse 324 adhérents, il évalue lui-même à 18,000 le nombre des ouvriers de sa corporation.

Le syndicat des chaussures accuse 200 adhérents et évalue à 15,000 le nombre des ouvriers de la corporation. Le syndicat des employés accuse 225 adhérents et évalue à 150,000 le nombre des employés de la corporation.

De même à Lille, si le syndicat des ouvriers de l'industrie textile de Lille et environs a un nombre d'adhérents supérieur à 1,000, il est exce ceux aujourd'hui 1,200, sans qu'il soit bien établi que ce chiffre ait pu atteindre ailleurs, alors que le nombre d'ouvriers travaillant dans cette industrie est de 36,500 dans l'arrondissement de Lille, d'après la statistique officielle.

Il est donc bien établi que les syndicats ne représentent qu'une faible partie de la population ouvrière. Il est donc regrettable qu'il en soit ainsi, et si les syndicats compromettant tous les ouvriers de chaque profession, il est à croire que de nombreux individus qui, le jour, sont au service des syndicats pour créer à leur profit une agitation politique qui contrarie aux intérêts des travailleurs, seraient écartés pour faire place à de véritables ouvriers au cœur de discuter sérieusement les questions coopératives sans y mêler la politique.

Mais il faut prendre la situation comme elle est, et considérer qu'actuellement les syndicats ouvriers pour la plupart du moins, et à de rares exceptions près, n'ont pas encore une autorité suffisante pour parler au nom de l'universalité des travailleurs de leurs corporations et les représenter auprès des pouvoirs publics.

Combinaison proposée

Dans ces conditions, il paraît nécessaire d'associer directement les syndicats sur une plus large et plus solide, en appelant tous les ouvriers, syndiqués ou non, à participer à son administration et à prendre part à ses travaux.

La moyen que je propose est d'ailleurs très simple et pratique :

Il consiste à faire élire par les électeurs ouvriers au conseil des Prud'hommes un certain nombre d'ouvriers, qui constituerait avec le Bureau du Conseil d'administration de la Bourse du travail.

De son côté, le Conseil municipal nommerait un nombre égal d'administrateurs choisis exclusivement dans la classe ouvrière.

De cette façon, le double caractère municipal et purement ouvrier de la Bourse.

J'estime en effet que, dénôme que la Bourse du Commerce, actuellement administrée par les commerçants, il convient que la Bourse du Travail soit exclusivement administrée par des ouvriers. Mais en même temps, nous ne pourrons oublier qu'il s'agit là d'une institution dont les frais d'installation et d'exploitation doivent être assumés par la municipalité, et que tous les contribuables en supporteront ainsi leur part ; il est donc juste que le conseil municipal participe à sa gestion.

CONCLUSIONS

Il ressort de ce qui précède :

1° Qu'il y a lieu de créer à Lille une Bourse du Travail ;

2° Que cette Bourse doit être gérée par les ouvriers, sous le contrôle de la municipalité ;

3° Qu'on ne doit s'y occuper que de questions ayant un lien avec le travail, à l'exclusion de toute préoccupation politique.

Ces bases ainsi données que j'ai élaboré le projet de statuts suivant que j'ai l'honneur de vous proposer de soumettre à l'approbation du conseil municipal.

Projet de statuts

Il est créé à Lille une Bourse du Travail sur les bases suivantes :

Article premier. — La Bourse est une institution municipale ; elle a pour but :

1° De mettre à la disposition des ouvriers une salle d'embauchage où tous les renseignements susceptibles de les aider à trouver de l'ouvrage seront mis gratuitement à leur disposition.

2° De donner, au moyen d'une enquête permanente, des renseignements sur les conditions du travail en France et à l'étranger ; portant principalement, pour chaque industrie, sur :

1° Offre et la demande de main-d'œuvre ;

Le taux des salaires ;

Le coût de la vie.

3° Diriger les chômages dans la mesure du possible, tant par les facilités qu'elle donnera aux ouvriers pour trouver du travail, que par la création d'un bureau de conciliation appelé à examiner tous les conflits entre patrons et ouvriers et à donner son avis sur chacun d'eux avant toute déclaration de grève.

Art. 2. — La Bourse du Travail est administrée par une commission administrative dédoublée moitié, dont six élus par les ouvriers électeurs aux Prud'hommes, et six autres choisis par catégorie et six élus par le Conseil municipal, mais choisis exclusivement parmi les ouvriers travaillant effectivement de leur état.

Les membres de la commission administrative sont élus pour quatre ans, à l'époque de l'entrée en fonction du conseil municipal, et leurs fonctions cessent en même temps que celles du conseil municipal. La première élection aura lieu pour le 1er avril 1896 et devant jusqu'aux prochaines élections municipales.

Art. 3. — La commission administrative se réunira toutes les fois qu'elle le jugera nécessaire, mais au moins une fois par mois.

Elle ne peut délibérer qu'à la voix sur une question quelconque, la solution en sera renvoyée à une séance ultérieure qui devra être présidée par le maire ou son adjoint.

Art. 4. — La commission administrative nomme au directeur le personnel administratif et de surveillance de la Bourse du Travail.

Art. 5. — Le personnel administratif et de surveillance de la Bourse du Travail :

Le secrétaire général :

Un ou plusieurs secrétaires adjoints, s'il y a lieu ;

1 gardien concierge ;

1 ou plusieurs gardiens s'il y a lieu ;

1 bibliothécaire.

Art. 6. — Tous les agents du personnel administratif et de surveillance sont nommés par le maire.

Art. 7. — Le Conseil municipal nomment une Commission de contrôle de trois membres choisis parmi ses membres, qui devra rendre compte de son rapport sur le fonctionnement de la Bourse du Travail.

La Commission de contrôle servira d'intermédiaire entre la Bourse du Travail et le Conseil municipal ; elle veillera notamment à ce que l'administration de la Bourse ne s'écarte pas des prescriptions des statuts constitutifs et du règlement intérieur.

En cas de conflit avec le conseil d'administration de la Bourse, elle en appellera au conseil municipal qui statuera en dernier ressort.

Art. 8. — La Bourse du travail comprendra :

1° Une grande salle d'embauchage ;

2° Une bibliothèque technique ouverte au public ;

3° Un bureau pour le secrétariat général ;

4° Un logement pour le gardien-concierge ;

5° Un nombre de bureaux pour les syndicats ouvriers autorisés à y établir leur siège, ou une salle commune aux divers syndicats.

Art. 9. — Le Bureau de la Bourse du travail a droit de bien fâcheux exemples du mépris des lois, et le magnifique établissement de la rue du Château-d'Eau est devenu le véritable foyer d'insurrection, contre lequel le gouvernement sera tôt ou tard forcé de prendre des mesures de rigueur.

Et M. Gavelle cite un certain nombre de faits établissant l'esprit de défiance envers les pouvoirs publics et de rébellion contre toute réglementation qui dominé à la Bourse du Travail de Paris.

Ils doivent en outre, s'engager à verser la cotisation annuelle prescrite par la commission administrative, et à ne provoquer ou soutenir aucune grève, sans avoir fait appel à la conciliation préalable au bureau de conciliation de la Bourse du Travail.

Tout syndicat qui contreviendrait à cet engagement, serait immédiatement expulsé de la Bourse.

Art. 12. — Il sera créé à la Bourse du travail un bureau de conciliation permanent auquel seront soumis les conflits entre patrons et ouvriers avant toute déclaration de grève.

Ce bureau sera composé de six membres, dont trois délégués par la commission administrative de la Bourse du travail et trois par la Chambre de commerce de Lille. Les membres de ce bureau seront élus pour quatre ans, dans les conditions stipulées à l'art. 2, parag. 2.

Dans le cas où la chambre de commerce refuserait ou négligerait de désigner les trois membres intéressés à son choix, le Conseil municipal serait appelé à les nommer.

Art. 13 — Si, en cas de conflit entre patrons et ouvriers le bureau de conciliation ne parvenait pas à mettre les parties d'accord, les syndicats dépendant de la Bourse reprennent leur entière liberté d'action.

Art. 14. — L'administration de la Bourse du Travail devra créer dans le plus bref délai possible au moyen de cotisations imposées aux syndicats admis, un fonds de chômage, destiné exclusivement à payer les frais de déplacement des ouvriers appelés à quitter la ville par suite de manque de travail.

Art. 15. — La commission administrative de la Bourse du Travail élaborera un règlement intérieur de la Bourse et de ses annexes, qui devra notamment en vigueur qu'après avoir été homologué par le Conseil municipal.

Si vous adoptez mes conclusions, Monsieur le Maire, vous aurez à demander au Conseil municipal de se prononcer d'abord sur la question de principe, en votant la création à Lille d'une Bourse du travail sur les bases qui précèdent.

Nous aurons alors à discuter un projet d'installation de la Bourse du travail dans un bâtiment municipal à choisir ou à s'approprier, et un budget annuel pour les frais d'administration.

Lille, 10 décembre 1892.

Emile GAVELLE.

Chronique Régionale

Nos représentants. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais, dans les scrutins de la séance du 46 mars ;

1° Sur l'ensemble du jour pur et simple (interpellation de M. Chichi).

Ont voté *pour*. NORD, MM. Dron, Dubois, Eliez-Evrard, Guillemin, Herbecq, Lalou, Michau, Morelle, Pierre Legrand et Sirot.

PAS-DE-CALAIS, MM. Adam, Basly, Boudenoot, Boulanger-Bonnet, Fontaine, Graux, Jonnart, Lamendin, Ledieu, Ribot.

Ont voté *contre*. NORD, MM. Bergerot, Déjardin-Verkinder, Lafargue, Renard, des Rotours et Thellier de Poncheville.

S'est abstenu, M. de Frescheville (NORD).

La Chambre a adopté.

2° Sur le maintien de l'ordre du jour :

Ont voté *pour* : NORD, MM. Dron, Dubois, Eliez-Evrard, Guillemin, Herbecq, Lalou, Michau, Morelle, Pierre Legrand et Sirot.

PAS-DE-CALAIS, M. Basly.

Ont voté *contre* : NORD, MM. Bergerot, Déjardin-Verkinder, de Frescheville, Lafargue, Le Gavrian, Montalembert, Pilchon, Renard, des Rotours, Thellier de Poncheville et Trannin.

PAS-DE-CALAIS, MM. Adam, Boudenoot, Boulanger-Bernet, Fontaine, Graux, Jonnart, Lamendin, Ledieu, Saint-Aulin-Didier.

S'est abstenu, M. Ribot,

La Chambre n'a pas adopté.

Réceptions préfectorales. — A l'occasion de la session du conseil général, M. le Préfet du Nord et Mme Vel-Durand offriront leur troisième soirée d'hiver le 12 avril prochain.

Chronique locale

ROUBAIX

Fermeture des fourneaux économiques. — A partir de samedi 25 mars, à midi les fourneaux ne fonctionneront plus.

Les bons qui se trouvent entre les mains du public, s'ils ne doivent pas être utilisés, devront être échangés avant le 25 courant, au siège de la Commission rue du Château, 4 ter, et du 27 au 31 au secrétariat de la Mairie, bureau des finances.

Passé cette date les bons ne seront plus remboursés.

Concours hippique. — Le Club hippique de Roubaix organise son concours hippique international annuel pour les 11, 21 et 22 mai prochain.

L'Anniversaire du 18 Mars

Un manifeste de M. J. Guesde

Le conseil national du parti ouvrier envoie à la section roubaisienne, à l'occasion du 18 mars l'adresse suivante :

Le conseil national du parti ouvrier salue les citoyens de Roubaix pour le 23e anniversaire de la révolution du 18 mars.

Ce que nous célébrons avec vous cette année, ce n'est pas seulement la mémoire d'une insurrection tombée dans le sang de ses héroïques défenseurs, c'est encore et surtout la commune ressuscitée à coups de bulletins de vingt millions d'électeurs.

Ce n'est plus seulement Paris qui, le 18 mars 1871 à M.-réalle, Roubaix, Montluçon, Narbonne et dans quelques autres villes ouvrières.

Cette première revanche de la troisième défaite du prolétariat français, sera bientôt suivie d'une autre, complète et définitive celle-là.

Dans quelques mois, d'un bout à l'autre du pays l'armée du travail marchera à l'assaut de l'état bourgeois, et par la brèche ouverte dans cette suprême Bastille, la Révolution sociale ne sera pas longue à passer tout entière.

Courage et vive la Commune !

Les économiste travaillent pour nous. Ils se nommaient Pareto hier : ils se nomment Panama aujourd'hui.

La classe capitaliste se remettera par le courant bien d'une fois pour toutes.

Avant la fin du siècle le drapeau rouge du socialisme international, flottera sur les ruines du vieux monde, abritant sous son pli une humanité enfin libre.

Vivent les travailleurs de Roubaix !

Vive le parti ouvrier !

Vive l'internationale.

Pour le Comité national,
Le secrétaire général,
Jules Guesde

Une marche de la Roubaisienne. — La société de gymnastique La Roubaisienne organise pour le dimanche 24 mars prochain une marche de 36 kilomètres sur Wannehain, près Cysoing, aller et retour.

Le départ aura lieu à 6 heures précises du matin, du local, rue Jeanne d'Arc.

On suivra l'itinéraire suivant : Lannoy, Sailly, Willem, Baisieux, Camphin en Pévèle, Wannehain, retour par Hem, pour arriver à Roubaix, vers une heure et demie.

Les pupilles accompagneront les gymnastes pendant une partie de la marche.

Un amant qui veut tuer sa maîtresse. — Un sieur Jules Legland, 30 ans né à Lys-lez-Lannoy, couvreur d'habits, avait eu des relations avec une jeune fille de Roubaix, Marie Delvalle, 23 ans, 72 rue de la Chapelle-Carrette, et tous deux étaient allés habiter à Fives.

Il y a quelque temps, la jeune fille, lasse de la vie irrégulière qu'elle menait, revint repentante au domicile de ses parents. Vexé de cet abandon, Legland vint à plusieurs reprises à Roubaix, supplier la jeune fille de reprendre la vie commune, mais elle resta ferme dans sa détermination et le pria de se dispenser de l'obséder davantage.

Legland furieux déclara que si elle persistait sans refus il la tuerait et se suiciderait ensuite.

Il fit, en conséquence, l'acquisition d'un revolver et mercredi dans la soirée, il rôda autour de la rue de la Chapelle-Carrette jusqu'au moment où croyant apercevoir la jeune fille à travers les rideaux de sa chambre il tira un coup de feu sur arme. La balle alla s'écraser sur la muraille. Legland avait pris aussitôt la fuite sans se rendre compte du résultat de sa tentative criminelle.

Le lendemain, M. Delsalle père, qui n'avait pas l'intention de porter plainte, fut informé que l'amant évincé continua t ses menaces ; il se décida alors à prévenir M. Daudé, commissaire de police du 2e arrondissement qui fit rechercher le coupable.

Celui-ci avait été aperçu vers onze heures du matin non loin de l'habitation de Mlle Delsalle, mais on avait perdu sa trace.

On désespérait de le retrouver, quand un agent, de garde rue de la Chapelle-Carrette, qui avait reçu le signalement du fuyard a dû soir qu'il se trouvait dans un estaminet de la rue Archimède. Il fut aussitôt arrêté et conduit au commissariat de police. On trouva sur lui le revolver du calibre de sept millimètres chargé encore de six balles.

Legland sera transféré à Lille.

L'affaire de la rue du Fort. — Ainsi que nous l'avons annoncé hier les six individus auteurs du désordre commis au cabaret Vieuxde la rue du Fort ont été relaxés jeudis à midi.

Contrairement à ce que nous disions ils ont bien été conduits à Lille et c'est le parquet qui les a remis en liberté.

Un accident d'usine. — Vendredi matin, vers cinq heures et demie, une jeune fille de 15 ans 1/2, Delphine-Gielen, rue Lafayette, 17, travaillant chez M. Etienne Motte, filature rue d'Alger, a été victime d'un triste accident.

Elle était occupée à son métier, lorsque par un faux mouvement, elle eut la main prise dans une des engrenages.

Après avoir reçu les soins d'un docteur qui a du lui faire l'amputation de l'index, elle été transportée à l'hôpital.

Fraude. — MM. Baron et Laplace, préposés des douanes à Roubaix, ont, hier matin, vers une heure et demie, étant de serv ce à la place Chapial, arrêté et arrêté un individu, porteur d'un ballot, renfermant des allumettes chimiques de provenance étrangère. Le fraudeur a déclaré se nommer Delaby Napoléon, 19 ans 1/2, tisserand, né à Wattrelos.

Ne pas confondre. — M. P..., débitant de tabac, rue Buffon, nous prie de dire qu'il ne faut pas le confondre avec les époux S..., qui se sont querellés il y a quelques jours.

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole de la rue Archimède. — L'association des anciens élèves de l'Ecole de la rue Archimède offre aux membres de l'Association, dimanche 19 mars, dans la salle du Choral Naudé, rue Pauvre, une brillante soirée intime.

Jeu de boules. — Nous rappelons aux amateurs que c'est dimanche prochain 19 mars, qu'aura lieu la brillant e partie de boule 6 contre 6 entre les champions de la Chapelle-de-Fourmies et de Fives.

L'attaque aura lieu chez Louis Dejardin, rue de Tilleul.

Cette partie étant la première engagée cette saison contre le Cras d'Arlier et en raison de la réputation des deux sociétés, nous pouvons prédire aussi un grand nombre d'amateurs y assisteront.

De nombreux paris seront engagés.

Combats de coqs. — L'abattoir contre les bouchers. — Lundi 27 mars, chez Henri Delhelle, au Moulin-Vert, rue Jeanne-d'Arc, de 2 de 3 mort. L'entrée au gagnant. Partie sérieuse, tous poulets.

Jeudi 29 contre Lille — Mercredi 29 contre Tourcoing.

— Chez M. Edmond Mullier, route de Lille. Dimanche, 19 courant, jour du grand concours de Roubaix, rendage de la partie de 200 fr., poids de 1 kil 10 fr., contre le Noir Bonnet. Poulets non déposédés.

Lundi 20 courant, rendage au même local contre la société du chez Follix de la rue du Moulin, à Roubaix.

Menus faits. — Un boulanger de la rue de Tourcoing, M. Vrinat, a trouvé dans un sac de farine, quatre gamins s'étaient amusés à briser une glace, d'une valeur de 15 fr., à la vitrine de son magasin.

— Un chauffeur, Fleurin E., demeurant rue Vauban, s'était, avant entre mesure, jeudi après-midi. Il marchait en titubant, rue Blanchemaille, lorsqu'il aperçut devant lui, un ouvrier peigneur, Oscar Loman.

Sans rien dire, l'ivrogne s'élance, l'empoigne par le cou et le renverse sur le pavé.

Ce dernier, on le comprend, ne fut pas content et se plaignit à un agent, qui conduisit l'irascible F. au dépot du 1er arrondissement.

Grand concours de chiens ratiers, chez M. Edouard Verhaegue, Jardin-Gambetta, route de Minet-in Brouiteux, le dimanche 26 mars à 3 h. de demie.

110 francs de prix en deux catégories : la 1re, chiens de 1 à 9 kilog. ; la 2e, chiens de 9 à 14 kilog.

Une médaille sera décernée au 1er prix de chaque catégorie.

TOURCOING

Accident mortel. — *Un homme écrasé sous un éboulement.* — Hier après-midi trois ouvr-ers terrassiers au service de M. Pierre Lamarque, entrepreneur ; MM. Grégoire Hauterive, 27 ans, Delannoy et Clairaut étaient occupés dans le jardin de M. Delmaesure, entre les rues de Tournai et de l'Est, à creuser une fondation au pied d'un vieux mur qui devait être remplacé par un nouveau. L'ancien mur n'avait été démoli qu'en partie et avait encore par place une élévation d'un mètre environ.

La tranchée ouverte avait déjà 1 mètre 50 de profondeur. M. Hauterive travaillait vers le milieu, tandis que ses compagnons se trouvaient aux extrémités. Tout à coup vers 2 heures 1/2, le cœur mur s'abattit d'une pièce sans avoir fait entendre la moindre craquement. M. Delannoy qui vit le danger fit un bond énorme et sortit de la tranchée.

M. Clairaut réussit à se sauver en se réfugiant dans un prolongement en retour d'équerre du mur qui venait de s'ébouler. Hauterive il se trouva acculé debout contre la paroi de l'excavation et les débris du mur le recouvrirent jusqu'à la poitrine. Ses deux compagnons se mirent en devoir de le dégager en enlevant à la main les briques amoncelées et pendant qu'on se mettait à la recherche d'un médecin.

Bientôt survint M. le docteur Carette qui s'empressa autour du malheureux ouvrier qui n'était pas encore dégagé de sa triste position. Tous les soins furent inutiles et quand on le retira. Il avait cessé de vivre. Le sang jaillit du nez et de la bouche et la figure devint totalement noire.

MM. Delannoy et Clairaut vinrent chercher une civière à l'Hôtel-de-Ville et transportèrent le corps de leur infortuné camarade de travail à l'Hôtel-Dieu.

Le défunt est originaire de Maulde (Belgique). Il était célibataire et demeurait en logement rue Winoc-Chocquel, chez une parente de son pyrron. Il a deux frères qui travaillent également pour le compte de M. Lamarque. On les dit prévenir aussitôt au Brun-Pain, où ils étaient occupés. Ils ont été très affectés. M. Coïard, commissaire de police a fait les constatations.

Une lâche agression. — *Un trio de malfaiteurs.* — Les nommés Marie Deconinck, 20 ans, demeurant à Roubaix, rue Archimède Germaine Boulet, 17 ans, demeurant à Tourcoing, rue de la Chapelle et Arthur Barré, 18 ans, né à Tourcoing, demeurant à Roubaix, rue de Flandre, sont sortis de prison mercredi matin.

Ils se mirent en route tout doucement pour venir à Tourcoing et comme ils avaient un petit pécule, ils firent de nombreuses stations, car ce n'est que vers jeudi vers 3 heures du matin qu'ils arrivèrent en face de l'estaminet de « Ma Campagne », à Fives.

Un préposé des douanes, M. Francesquinl, qui se trouvait en embuscade dans ces parages, vit le trio passer pour revenir sur ses pas. Il entendit l'homme dire à ses compagnes : Si vous ne pouvez pas empêché, j'aurais assommé ce vieux avec son bâton.

Un instant après, le douanier entendit un cri de détresse provenant de la direction de la fabrique de M. François Maurice Delfosse.

Il s'élance hors de son embuscade et aperçut deux femmes s'enfuyant vers Tourcoing tandis que l'homme qui les accompagnait se suivait dans la direction de Roubaix.

Francesquinl barra le passage à cet individu et l'arrêta.

Au même moment, il aperçut deux employés d'octroi, MM. Dessauvages et Pourcelle qui, de service au bureau de la route Paris, avaient eux aussi entendu un cri et vous ont voir ce qui se passait.

Le douanier leur cria d'arrêter les deux femmes, ce qu'ils firent.

On vit l'une d'elles jeter un paquet dans un terrain vague à hauteur du passage à niveau.

Les trois individus furent conduits au bureau d'octroi et gardés à vue après quoi on alla s'aviser les blessés. Le long de la fabrique Maurel on trouva un homme étendu, la tête couverte de sang. On le relève et on l'amena aussi au bureau d'octroi. Au bout d'un moment, il put expliquer qu'il se nommait Pierre Depape, 50 ans, berger, au service de M. Desbonnet à Roubaix.

Qu'il était venu à Fives pour le Rigaudon, qui pays et était revenu le soir par le dernier train à 9 heures 1/2. Il était descendu à la gare des France et comme il était en complet état d'ivresse il n'avait pas pu aller plus loin que l'établ asement Maurel. Il s'endormit sur le trottoir et ne se réveilla que vers deux heures du matin. Il ressentait une vive douleur à la tête. C'est un coup de son poing bâton qu'on lui avait violemment porté. Il tenta de se relever mais deux femmes qui se trouvaient avec l'homme qui venait de le frapper se jetèrent sur lui et lui serrèrent la gorge.

L'homme lui porta de nouveaux coups de bâton qui l'étourdirent.

Les femmes s'emparèrent d'un paquet contenant différents objets puis fouillèrent alors l'ivrogne de la tête à la ceinture. Dans le gilet elles prirent une somme de 3 fr., elles cherchaient le porte monnaie quand les secours arrivèrent.

M. Villon, commissaire de police du 2e arrondissement ouvrit une enquête sur cette affaire.

Tout d'abord les prévenus déclarèrent qu'ils n'étaient pas les auteurs de l'agression ; qu'elle était le fait de deux autres individus qui avaient fa t la route de Lille avec eux.

La dénonciation fut faite à M. Coïard, rue du Haze et Henri Sénéchal, rue des Longues-Haies à Roubaix, lesquels n'étaient surfaits à travers champ.

On constata des faits qui furent reconnus mensongers. Les individus ne furent pas trouvés aux adresses indiquées.

Les deux femmes Marie et Germaine Boulet persistant dans leurs désignations. Ils seront aujourd'hui transférés à Lille.

La victime de l'agression porte à la tête une blessure grave et de multiples contusions sur tout le corps.

Vol des chaussures. — Henri Brochard, 28 ans, avait logé pendant quelque temps, chez M. Desmilecamps, cabaretier, rue de l'Alma, 221, à Roubaix.

Samedi dernier, il régla son compte en disant qu'il venait travailler à Tourcoing. On le laissa faire et on ne s'occupa de lui en passant passant par la cuisine et il partit.

Hier le cabaretier voulant mettre ses bottines neuves en constata la disparition. Ses soupçons se portèrent sur son ancien logeur.

Plainte fut déposée entre les mains de M. Coïard, commissaire, qui fit amener Brochard à son cabinet.

Il nie être l'auteur du vol, mais une perquisition pratiquée dans sa chambre amena la découverte du corps du dél